



PBUD 2023

SOMMAIRE

PRINCIPALES EVOLUTIONS

1	NOUVEAU LOGO MINISTERIEL (SESAM 393242)	2
2	MODIFICATION REGLEMENTAIRE DES SEUILS DES MARCHES PUBLICS (SESAM 371432)	2



1 NOUVEAU LOGO MINISTERIEL (SESAM 393242)

L'application affiche désormais le nouveau logo du ministère à son lancement.



2 MODIFICATION REGLEMENTAIRE DES SEUILS DES MARCHES PUBLICS (SESAM 371432)

La modification des seuils livrée dans la MAJ 1 de GFC 2022 est reprise en PBUD 2023.

Par suite de la directive JORF n°0286 du 9 décembre 2021, texte n° 147, publication de l'Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique, il y a modification des seuils de marchés publics avec les montants suivants :

- MAPNF : Marchés à Procédure Adaptée et Publicité Non Formalisée : montant inférieur à 40 000 € HT - MONTANT INCHANGE.
- MAPA + PA : Marchés à Procédure Adaptée et Publicité Adaptée, si le montant est supérieur ou égal à 40 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT
- MAPA + PF : Marchés à Procédure Adaptée et Publicité Formalisée
 - Marchés de fournitures et services : montant entre 90 000 € HT et 215 000 € HT (au lieu de 214 000 €)
 - Marchés de travaux : montant entre 90 000 € HT et 5 382 000 € HT (au lieu de 5 350 000 € HT)
- MAPFO : Marchés à Procédures Formalisées
 - Marchés de fournitures et services : montant supérieur à 215 000 € HT (au lieu de 214 000 € HT)
 - Marchés de travaux : montant supérieur à 5 382 000 € HT (au lieu de 5 350 000 € HT)